

sur l'habitation. Conformément à ces modifications, le gouvernement fédéral instaurera un vaste programme de subventions et de prêts par l'intermédiaire de la Société centrale d'hypothèques et de logement. Ce programme complet a reçu l'approbation des dix provinces, de sorte qu'il n'existe pas de conflit de juridiction dans ce domaine.

Je viens tout juste de visiter Charlottetown, Île du Prince-Édouard, et Fredericton, Nouveau-Brunswick, et j'y ai rencontré les autorités provinciales et municipales. Nous avons parlé de la meilleure façon d'appliquer la nouvelle loi. Avant la fin de ce mois, il y aura des entretiens semblables avec les représentants du Manitoba et de la Saskatchewan. Je pars pour Winnipeg demain soir avec des hauts fonctionnaires de la Société centrale d'hypothèques et de logement afin d'y rencontrer des représentants de la Chambre de commerce et d'autres organisations vendredi. Samedi, nous aurons un symposium provincial de l'habitation, organisé par le gouvernement provincial, et auquel on a invité des représentants de toutes les cités et villes du Manitoba. Dimanche, nous nous rendrons à Regina et nous aurons là des activités semblables lundi.

Ces deux réunions—c'est-à-dire celles de Regina et de Winnipeg—font partie d'une tournée du Canada. Nous avons eu de semblables entretiens dans toutes les provinces. Dans la province d'Ontario, nous avons eu deux réunions semblables, une à Toronto à laquelle assistaient 626 personnes, et une autre à Sault-Sainte-Marie, à laquelle assistaient des représentants de la tête des Grands lacs et du nord de l'Ontario.

L'intérêt manifesté au cours de chacun des symposiums qui ont déjà eu lieu m'ont convaincu que nous sommes sur le point d'entrer dans une période où la plupart des villes entreprendront les programmes de rénovation—c'est-à-dire des programmes de rénovation urbaine—que dépasseront tout ce qu'on pouvait imaginer il y a quelques années.

On a procédé à des études de rénovation urbaine lorsque nous avons eu notre première réunion à Halifax à la fin de septembre dernier, en 42 ou 43 localités canadiennes. Ce chiffre approche maintenant 70. Cela s'est produit au cours de la période intermédiaire de neuf mois et nous recevons chaque semaine des demandes pour d'autres études.

Le sénateur **POULIOT**: Monsieur le ministre, si vous me le permettez, puis-je vous demander si l'on fait quelque chose dans la province de Québec?

L'hon. M. **NICHOLSON**: En effet, puis-je parler de cela plus tard? J'achève mes observations. Je vais parler de cela à la fin.

Nous avons décidé, monsieur le président—lorsque je dis «nous» je veux dire le gouvernement ainsi que l'organisme officiel mentionnés dans ce bill, la Société centrale d'hypothèques et de logement—que le manque d'argent n'arrêtera pas ce gigantesque renouveau d'activité ou toute autre forme de progrès dans la construction des habitations. A cette fin, il y a présentement devant le Parlement—devant ce Comité en fait—un bill demandant une augmentation considérable des fonds que le gouvernement fédéral est disposé à investir pour appuyer ces efforts conformément à la Loi nationale sur l'habitation.

Comme vous verrez en prenant connaissance du bill, les changements proposés augmenteront de 6 à 8 milliards et demi le montant maximum des prêts consentis aux propriétaires de maisons qui pourront être garantis conformément à la Loi. Sept cent cinquante autres millions de dollars sont demandés pour des prêts directs consentis par la Société centrale d'hypothèques et de logement, augmentant ainsi le fardeau maximum des fonds consolidés du revenu à cette fin à 3.25 milliards de dollars.

Le bill comporte aussi une augmentation pouvant aller de 100 millions à 300 millions de dollars des fonds pouvant être affectés à des prêts et à des octrois pour la rénovation urbaine. On a demandé un ajustement de 150 à 200